

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 108

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: J.L.R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

idéal de justice et de progrès, n'avons-nous pas aussi quelque chose de commun ?...

L'année prochaine, l'Alliance se réunira à Lausanne. Que toutes nos féministes romandes en prennent date dès maintenant.

E. Gd.

Encore le Congrès de Genève

Le Comité suisse d'organisation du VIII^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes (Genève, 6-12 juin 1920) a fait appel, il y a huit mois, à la bonne volonté et à la générosité de tous les suffragistes suisses pour être en mesure de couvrir les frais considérables qu'entraîne une organisation aussi vaste. A sa grande satisfaction, il a pu réunir la belle somme de fr. 16.462.

Les rentrées se répartissent de la manière suivante: I. Dons et cartes vendues d'avance dans les cantons de Genève, fr. 3452; Vaud, fr. 2180; Neuchâtel, fr. 596; Berne, fr. 981; Bâle, fr. 716; autres cantons suisses, fr. 655. — II. Subvention des grandes sociétés suisses, fr. 392; subvention du Comité international, fr. 1000. — III. Cartes vendues à l'étranger, fr. 1953; cartes vendues à Genève pendant le Congrès, fr. 4101. — IV. Publicité, fr. 436. — Total: fr. 16.462.

La vente de toutes les cartes en Suisse et à l'étranger, avant et pendant le Congrès, a produit fr. 6.973.

Les dépenses se sont élevées à fr. 8793, soit: publicité et propagande, fr. 2047; location et installation du local, fr. 4272; traitements et gratifications, fr. 1464; frais de correspondance, fr. 679; divers, fr. 331. — Total: fr. 8793.

Il est donc resté, tous comptes bouclés, un solde de fr. 7669, qui a été remis au Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Se conformant au vœu exprimé par le Comité d'organisation, le C. C. a décidé, dans sa séance du 16 octobre 1920, d'en faire l'usage suivant: la moitié de cette somme, soit fr. 3835, constitue un fonds, dit Fonds de Congrès, et administré par le Comité Central de l'A. S. S. F. Ce fonds est destiné à fournir des subventions et des allocations de voyage pour faciliter aux suffragistes suisses la participation aux futurs Congrès de l'Alliance internationale ou aux réunions du Comité Exécutif.

L'autre moitié, soit fr. 3834, est remise au Comité Central pour faire face aux frais de toute nature qui lui incombent pour son travail et sa propagande, et que les cotisations des Sections ne parviennent pas toujours à couvrir. Le Comité Central a voté à titre exceptionnel une subvention unique de fr. 300 au journal paraissant à Genève, le *Mouvement Féministe*, en dédommagement des frais que le Congrès lui a occasionnés.

Nous terminons ce rapport en exprimant à tous les donateurs et donatrices notre très vive reconnaissance pour leur aide si puissante dans un moment où nous en avons grandement besoin. Il est admirable que nous ayons pu réunir une somme aussi considérable dans notre petit pays et dans une période aussi difficile. Ces dons, offerts si aimablement dans nombre de cas, sont un grand encouragement pour nous. Ils nous ont prouvé que le monde féminin des milieux les plus divers s'intéresse au féminisme et a vibré avec nous pour la réussite du Congrès, dans notre modeste pays. Un cordial « merci » pour tous les sacrifices que vous avez faits pour la cause!

Pour le Comité d'organisation:

La Trésorière: A. LEUCH.

Notre Bibliothèque

HÉLÈNE CLAPARÈDE-SPIR: *Un précurseur: A. Spir*. Préface de G. Duhamel. Payot, éd. 1920.

Sous ce titre, Mme Claparède-Spir vient de consacrer une petite brochure à la mémoire de son père. C'est toute une vie qui s'ébauche dans ces quelques pages dont nous regrettons la brièveté.

African Spir est né en Russie; dès son adolescence, les questions de philosophie le captivent et, à vingt ans, il donna sa démission d'officier de la marine pour se livrer à l'étude et à la méditation. Il mène dès lors une vie retirée, en Russie d'abord, puis à Leipzig, où il publia son premier ouvrage, en Suisse, enfin, où il élabora le gros de son œuvre et se fixe définitivement.

Esprit profond aux larges vues, African Spir a édité un système qui lui appartient en propre. Dans le champ de la morale, il s'est efforcé de démontrer comment se peuvent « concilier la vérité religieuse et la vérité scientifique ». Avec une pénétration et une finesse de vue surprenante, il a prévu le bouleversement social auquel nous assistons; le moyen de l'éviter, selon lui, eût été d'engager résolument la vie sociale dans des voies nouvelles. Mais cet *optimum nouveau* devait résulter d'un *esprit nouveau*, esprit de justice, de fraternité, de perfection intellectuelle et morale. A l'éducation, de créer cet esprit: « Les hommes peuvent tout sur eux-mêmes quand ils le veulent sérieusement: il s'agit seulement de leur faire *vouloir* le bien. »

La voix de cet homme de haute intelligence, aux sentiments généreux et élevés, n'a point été entendue comme elle le méritait. African Spir mourut en 1890 à Genève, plus ou moins inconnu. Mais les paroles gravées sur sa pierre tombale: *La lumière a lui dans les ténèbres, mais les ténèbres ne l'ont point reçue*, — ces paroles ne sauraient être le dernier mot d'une vie consacrée à la recherche de la vérité. Les idées — et souvent les meilleures — font leur chemin lentement, à la dérobée. Mme Claparède a raison: l'heure est venue d'évoquer devant la conscience moderne l'œuvre d'un esprit éclairé soutenu par un ardent amour du bien, par un idéal élevé. C'est de ces hommes-là que l'humanité a besoin aujourd'hui. Arrivés à la dernière page de la trop courte notice de Mme Claparède, nous redisons avec le Précurseur ce qui fut sa dernière prière: *Fiat Lux!*

J. L. R.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Nouvelles des Sections.

BERNE. — Le dimanche 31 octobre, les membres de la paroisse de la Nydeck, à Berne, ont été appelés à élire un nouveau pasteur. Malheureusement on avait fait de cette élection une affaire politique: c'était à qui l'emporterait, du candidat bourgeois ou du candidat socialiste. Un comité nommé pour cette occasion a fait une propagande intense parmi les femmes de la paroisse: conférences explicatives, appels dans les boîtes aux lettres, etc. Un des conférenciers fit même exécuter un exercice de vote, pour qu'aucune paroissienne ne manquât à la cérémonie par peur de ne pas connaître le procédé. Ces efforts furent couronnés de succès: l'église se trouva bondée; maîtresses de maison et domestiques, le dîner dans l'autocuisseur, assistaient aux débats pendant près de trois heures! Enfin, le candidat bourgeois fut nommé à une forte majorité. Ce qui nous importe surtout, c'est que sur 1280 électeurs en tout, il y a eu 823 femmes. Les femmes ont en outre émis une résolution, exprimant le vœu qu'à l'avenir on tâche d'éliminer des nominations ecclésiastiques la question des partis, mais qu'on fasse prévaloir les aptitudes et la personnalité de celui à qui on confierait ces postes.

A. L.

DELEMONT. — Notre groupe, fondé le 12 décembre 1919 par une quarantaine de personnes des deux sexes, compte aujourd'hui plus de 70 adhérents. Voici quelques détails sur son activité durant sa première année d'existence.

Profitant de ce que nos autorités municipales s'occupaient de la réorganisation du règlement communal, nous avons demandé à nos édiles l'insertion dans le nouveau règlement d'un article de la loi cantonale qui prévoit que les citoyennes suisses soient éligibles aux commissions d'école, d'assistance et de salubrité, ainsi qu'à celles de patronage de l'enfance et de la jeunesse (article 27). Des requêtes ont également été adressées aux Conseils des paroisses catholique-romaine et protestante pour attirer leur attention sur un article qui les autorise à accorder aux femmes, dans leurs règlements, le droit de vote en matière confessionnelle (art. 102). Nos demandes reçurent bon accueil du Conseil communal et du Conseil de la paroisse réformée. L'article 27 figure dans le règlement qui a été adopté par l'Assemblée communale, et dans sa séance du 21 mars, l'assemblée paroissiale protestante, par 58 voix contre 30, a accordé le droit de vote aux femmes en matière ecclésiastique. Quant au Conseil de paroisse catholique, il s'est borné jusqu'ici à nous rappeler l'aphorisme: « *Mulier tacet in Ecclesia!* » — En mars, M. le Dr Jeanneret nous donna, sur *l'alcoolisme et le suffrage fémi-*